



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1136

Lyon 4e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire accordée à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de l'association République des Canuts, autorisant la mise à disposition d'un local de réunion dans le bâtiment B du parc de la Cerisaie 25 rue Chazière - EI 04 040

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1136 - LYON 4E - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ACCORDEE A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REPUBLIQUE DES CANUTS, AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE REUNION DANS LE BATIMENT B DU PARC DE LA CERISAIE 25 RUE CHAZIERE - EI 04 040 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment sis 25 rue Chazière à Lyon 4<sup>ème</sup> répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 04 040 sur une parcelle cadastrée AE 52.

L'association République des Canuts, dont l'objectif initial était le jumelage avec la colline de Montmartre, œuvre pour la promotion des traditions croix-roussiennes. Pour ce faire, elle bénéficie d'une parcelle de terre située dans le parc de la Cerisaie sur laquelle sont plantés 300 cepes de vignes.

La République des Canuts, forte de ses 500 adhérents, organise également diverses manifestations telles que le Prix Canut, les Vendanges, permettant ainsi le rayonnement du quartier de la Croix-Rousse.

Soucieuse de développer ses animations et de porter à la connaissance de chacun la vie de la vigne, l'association sollicite aujourd'hui la Ville de Lyon afin d'obtenir le renouvellement de la convention de mise à disposition, signée en 2018, d'un local de réunion d'environ 45 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée du bâtiment B sis dans l'emprise du parc de la Cerisaie, suffisamment proche du lieu de plantation des vignes.

La Ville de Lyon, compte tenu des objectifs avancés par l'association, est favorable à la poursuite de cette occupation.

Aussi, la Ville de Lyon propose la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire à titre gratuit, à compter du 5 octobre 2020 jusqu'au 4 octobre 2022, précisant les modalités de mise à disposition notamment au regard des règles de sécurité, d'assurance, de gestion des fluides ou des travaux.

À titre d'information, la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 5 838 euros pour l'année 2020.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- La mise à disposition à titre gratuit du local consentie à l'association République des Canuts par la Ville de Lyon aux conditions susévoquées, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, est approuvée,
- 2- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit est acceptée,
- 3- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire aux conditions sus rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET